

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
19 mars 2021  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Dixième session extraordinaire d'urgence**  
Point 5 de l'ordre du jour  
**Mesures illégales prises par les autorités israéliennes**  
**à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste**  
**du Territoire palestinien occupé**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-seizième année**

**Lettres identiques datées du 18 mars 2021, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et à la Présidente du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La situation en Palestine occupée continue de se détériorer en raison des violations des droits humains et des crimes de guerre commis par Israël. La Puissance occupante a notamment intensifié son entreprise d'usurpation de logements, de terres et de propriétés palestiniennes afin d'accélérer le transfert forcé de civils palestiniens, notamment dans les zones situées à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est occupée, et de consolider ses projets de colonisation et d'annexion.

De nombreuses familles palestiniennes des quartiers de Silwan et de Cheik Jarrah à Jérusalem-Est occupée risquent de se retrouver sans abri et d'être transférées de force hors de la ville, comme tant d'autres avant elles. À l'heure actuelle, au moins 37 familles (soit 195 personnes), la plupart réfugiées, sont menacées d'expulsion ; en effet, une fois encore, des groupes de colons, jouissant de l'appui sans faille de la Puissance occupante et de son appareil judiciaire, poursuivent leurs actions visant à déposséder et à déplacer des familles et à les remplacer par des colons israéliens juifs.

Ces activités illégales prennent de multiples formes chaque jour en Palestine occupée et constituent des violations graves du droit international humanitaire et du droit pénal international, ainsi que des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, y compris des interdictions spécifiques concernant l'application de politiques et de mesures visant à modifier le caractère, la composition démographique et le statut de la ville sainte de Jérusalem.

Dans un appel urgent qu'elles ont conjointement adressé aux rapporteurs spéciaux des Nations Unies le 10 mars 2021, des organisations palestiniennes et des organisations partenaires actives dans la défense des droits humains expliquent que les activités de colonisation israéliennes à Cheik Jarrah et Silwan font partie d'un projet beaucoup plus vaste ayant pour objectif d'imposer une transformation de la composition démographique et du caractère culturel de Jérusalem afin de consacrer



le contrôle exclusif de Jérusalem par les Juifs israéliens au détriment de sa population protégée palestinienne.

En outre, ces organisations soulignent que, par l'intensification des politiques et des activités coloniales à Jérusalem-Est, qui comprend les quartiers de Cheik Jarrah, Silwan, la vieille ville, Ouadi el-Joz, Tour (mont des Oliviers), Israël vise à asseoir et à étendre sa domination de Jérusalem-Ouest à la zone E1, bordée par l'implantation illégale de Maalé Adoumim située à la périphérie est de la ville. Toutes les mesures qu'Israël a prises à ce jour tendent vers ce projet illégal et destructeur.

Alors que tant de familles vivent sous la menace permanente d'être déplacées de force dans les mois à venir – les familles de Cheik Jarrah ayant été sommées par de récentes décisions de justice d'abandonner leur logement avant le 2 mai 2021 et celles de Silwan avant août 2021 – nous devons rappeler qu'en l'espace d'un peu plus d'un an seulement, entre le début de l'année 2020 et mars 2021, des juridictions israéliennes ont approuvé l'expulsion de 33 familles palestiniennes comptant 165 membres, dont des dizaines d'enfants, comme l'a documenté l'organisation non gouvernementale israélienne La paix maintenant. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires estime qu'environ 90 000 Palestiniens risquent d'être expulsés ou de voir leur logement démoli à Jérusalem-Est occupée.

En effet, des organisations non gouvernementales israéliennes et internationales se rallient à des organisations non gouvernementales palestiniennes pour alerter de façon récurrente l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale des déplacements forcés qui ont cours ou sont imminents et qui visent à expulser des civils palestiniens de leurs logements et de leurs terres.

Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, rien qu'entre le 16 février et le 1<sup>er</sup> mars, 35 structures appartenant à des Palestiniens ont été démolies ou saisies par Israël, entraînant le déplacement de 98 personnes, dont 53 enfants. Des centaines de familles palestiniennes vivent dans la peur en attendant que les juridictions israéliennes statuent sur le sort de leurs logements. Outre les cas susmentionnés à Jérusalem-Est occupée, je me dois d'appeler votre attention sur la démolition imminente de centaines d'autres logements palestiniens à Silwan, après qu'un tribunal israélien, revenant sur des accords juridiques passés précédemment, s'est prononcé en faveur de la création d'un parc national à thème biblique appelé le « Jardin du roi ». Si Israël poursuit cette campagne de démolition massive, plus de 1500 Palestiniens, dont la plupart sont des femmes et des enfants, seront immédiatement déplacés.

Comme il est souligné dans l'appel conjoint susmentionné :

« À l'heure où les populations du monde entier tentent de survivre à la pandémie mondiale, les Palestiniens de Jérusalem-Est continuent de subir une *Nakba* permanente, car leur droit inaliénable au retour dans leurs logements, leurs propriétés et leurs terres ne cesse d'être bafoué et la menace de nouveaux déplacements et de nouvelles déposessions continue de planer. Ils se livrent à une bataille juridique longue et harassante, au coût exorbitant, pour contester les poursuites que des organisations de colons intentent devant les juridictions israéliennes en vue de les expulser. Étant donné la nature discriminatoire et l'opacité du système juridique israélien, le bénéfice de l'état de droit leur est dans les faits refusé. »

L'institutionnalisation de telles pratiques discriminatoires n'a fait qu'enhardir et radicaliser davantage les colons israéliens en Palestine occupée : outre qu'ils bénéficient du soutien du pouvoir en place, ils peuvent par ailleurs être sûrs que leur impunité ne sera pas remise en cause, même par la justice. Dans ce contexte, les attaques des colons contre les Palestiniens et leurs biens ont atteint des sommets dangereux ces derniers mois, renforçant ainsi l'expansion des colonies israéliennes et

les projets d'annexion. De même, les tendances observées illustrent la manière dont cette violence constante et incontrôlée exercée par les colons sert à instaurer un climat de plus en plus coercitif, facilitant une plus grande mainmise sur les territoires palestiniens, mais sans Palestiniens, ce qui vient encore démontrer les visées annexionnistes d'Israël.

Pour ne citer qu'un exemple : un propriétaire foncier palestinien a signalé que des colons israéliens avaient tenté à pas moins de 15 reprises de s'emparer de sa ferme à Baqaa, à l'est d'Al-Khalil (Hébron), la dernière attaque ayant eu lieu le 16 mars. Des colons ont tenté de détruire ses cultures, de l'écraser et de raser ses terres. Privé des protections du droit humanitaire international, il n'a pu rester sur ses terres que grâce à l'action de militants des droits humains qui sont intervenus à plusieurs reprises pour forcer les colons à quitter la zone. Or, la menace persiste et ces actes systématiques de harcèlement, d'intimidation et d'agression sont commis chaque jour contre des Palestiniens dans toute la Palestine occupée, alors que la Puissance occupante et ses milices de colons s'obstinent à tenter de chasser les Palestiniens de leurs terres par le jeu combiné d'ordonnances militaires et d'actes de violence.

Le 6 mars, les autorités d'occupation ont émis une ordonnance militaire visant à exproprier 658 dounoums de terres palestiniennes dans le village d'Obeïdiyé près de Bethléem, afin de concrétiser un projet d'approvisionnement en eau destiné exclusivement aux colonies et aux avant-postes illégaux de la région. Le même jour, toujours à Bethléem, des colons israéliens de l'implantation de « Gush Etzion » ont rasé et brûlé des dizaines d'oliviers et attaqué des agriculteurs qui, sous la menace des armes, ont été contraints de partir.

Le 9 mars, une horde de 80 colons a fait irruption dans la réserve naturelle de Ouadi Qana, près de Salfit, et attaqué sans discernement plusieurs agriculteurs et éleveurs palestiniens. Ayant placé la réserve de Ouadi Qana sous l'autorité de sa Direction de la nature et des parcs, Israël a imposé une annexion *de facto* et contrevient ainsi au droit international depuis des dizaines d'années. Ainsi, les Palestiniens qui vivent à Ouadi Qana depuis des générations ne peuvent accéder à leurs terres, tandis que les colons de l'implantation voisine de « Karnei Shomron » bénéficient d'un accès illimité à la réserve naturelle et à ses ressources.

Pour la deuxième fois en mars 2021, les forces d'occupation ont pris d'assaut Kifil Harès, près de Salfit, et bloqué les axes routiers d'entrée et de sortie de la ville pour escorter une marche religieuse de colons extrémistes, qui ont profané les sanctuaires de la ville et attaqué des logements. Le 13 mars, des colons de l'implantation illégale de « Giv'at Ronin » ont attaqué des résidents palestiniens et leurs biens dans le village de Bourin, près de Naplouse, et ont également démoli une maison palestinienne en construction. Les forces d'occupation sont intervenues pour protéger les envahisseurs et un jeune Palestinien a été abattu par les colons lors de l'attaque. Le même jour, un groupe de colons a lancé une attaque avant l'aube contre les Palestiniens résidant à Houara, près de Naplouse, lançant des pierres sur les habitations et les véhicules. Le 15 mars, des colons israéliens ont attaqué le village de Qariyout, empêchant les Palestiniens d'accéder à leurs terres. Ils ont ensuite ravagé les terres agricoles du village et détruit les clôtures qui avaient été installées pour protéger les habitants des attaques de colons.

Le 8 mars, les forces israéliennes ont assailli le village de Bani Naïm, près d'Al-Khalil, et détruit une maison palestinienne en construction et un puits. Le 9 mars, les forces d'occupation israéliennes ont ordonné la démolition de plusieurs maisons palestiniennes situées à Jib, près de Jérusalem, sous prétexte qu'elles avaient été construites sans permis. Selon l'organisation non gouvernementale israélienne Breaking the Silence, Israël a rejeté près de 99 % des demandes de permis de construire au fil des ans, empêchant ainsi l'édification et le développement de communautés palestiniennes sur leurs propres terres. Le lendemain, les habitants de

Oualaja, également près de Jérusalem, ont appris que l'injonction par laquelle le tribunal d'occupation avait suspendu la démolition de 38 maisons pourrait être levée le mois suivant, ce qui plongerait les Palestiniens dans une nouvelle vague de déplacement à grande échelle. Les organisations non gouvernementales israéliennes Ir Amim et Bimkom ont publié un rapport conjoint la semaine dernière dans lequel elles alertent la communauté internationale à propos, entre autres, de ce qui suit :

Israël a progressivement confisqué les terres rattachées à Oualaja et a isolé le village des territoires palestiniens alentour. Bien que la partie nord soit située à l'intérieur des frontières municipales de Jérusalem, la construction de la barrière de séparation entre 2010 et 2017 autour de trois côtés du village en a fait une enclave presque isolée. La barrière a séparé le village du reste de la ville, tout en l'amputant également de quelque 1200 dounoums de terres agricoles... Les autorités israéliennes ont fait de ces terres le parc national Nahal Refaim, une forme de « colonie touristique », qui servirait à créer une contiguïté territoriale israélienne entre Jérusalem et la colonie de Har Gillo (qui fait partie du bloc de Gush Etzion), constituant ainsi un autre maillon de l'annexion *de facto* du « Grand Jérusalem ».

Parallèlement, Israël poursuit l'application de toutes ses mesures de répression contre les civils palestiniens, y compris les campagnes d'arrestation et les raids de grande envergure. L'organisation non gouvernementale israélienne B'Tselem a publié des images choquantes de soldats israéliens arrêtant cinq enfants palestiniens, âgés de 8 à 13 ans, pour avoir cueilli des légumes près de l'avant-poste illégal de « Havat Ma'on », lequel continue de s'étendre sur des terres palestiniennes. Comme l'a souligné un porte-parole de B'Tselem, il s'agit là d'un nouvel exemple du mépris absolu des autorités et des forces israéliennes sur le terrain envers le bien-être et les droits des Palestiniens, si jeunes ou vulnérables soient-ils.

Aux premières heures du 8 mars, les forces d'occupation israéliennes ont arrêté 32 Palestiniens à Jérusalem-Est occupée et effectué de nombreux raids avant l'aube dans toute la Cisjordanie occupée. Le même jour, les forces israéliennes ont fait irruption dans les bureaux des Comités palestiniens de la santé à Ramallah, saccagé le bâtiment et confisqué du matériel informatique et des documents. Le 10 mars, les forces israéliennes ont mené plusieurs raids dans diverses parties de la Cisjordanie, arrêtant neuf Palestiniens, dont le prédicateur de la mosquée Al-Aqsa. D'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les forces israéliennes ont mené 184 opérations de perquisition et d'arrestation en Cisjordanie entre le 16 février et le 1<sup>er</sup> mars, pendant lesquelles 158 Palestiniens ont été arrêtés, Jérusalem-Est étant la cible principale.

Alors que la communauté internationale célébrait la Journée internationale des femmes la semaine dernière, les forces d'occupation israéliennes ont perquisitionné un centre pour femmes à Jérusalem-Est, arrêtant deux femmes qui avaient organisé une manifestation pour l'occasion afin de célébrer le rôle des femmes dans la culture et le patrimoine palestiniens. L'interruption de cette célébration est un exemple des épisodes de violence que subissent régulièrement les femmes palestiniennes sous l'occupation israélienne. Selon l'organisation Palestinian Prisoner Society, les autorités israéliennes maintiennent actuellement en détention 35 Palestiniennes, dont 11 mères de famille.

Malheureusement, l'impunité règne pour ces violations tout comme pour les innombrables autres crimes perpétrés tout au long des 54 années d'occupation militaire israélienne, ce qui engendre une oppression sans fin du peuple palestinien et des effets dévastateurs sur la recherche d'une paix juste. Année après année, la communauté internationale condamne les violations et les crimes israéliens, mais ne prend aucune mesure visant à appliquer véritablement le droit international et à amener Israël à rendre des comptes. Pourtant, il est de sa responsabilité de s'opposer

à ces violations des principes fondamentaux du droit international et c'est à elle qu'il incombe d'agir collectivement pour mettre un terme à cette impunité, plutôt que d'y apporter son assentiment en ne prenant aucune mesure concrète ou, pire, de s'en rendre complice comme certains États le font malheureusement en prenant des décisions concernant Jérusalem-Est occupée, en violation du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies, et des résolutions [478 \(1980\)](#) et [2334 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité.

Les arguments avancés selon lesquels toute mesure visant à exiger qu'Israël réponde de ses crimes et ses violations est « antisémite » ou sape le processus de paix sont peu convaincants et coupés de la réalité. Cette semaine encore, le Premier ministre israélien, au milieu d'une énième frénésie électorale, s'est engagé une fois encore à légaliser les avant-postes de colonies en cas de réélection. Une question s'impose dès lors à nous : quelle est la plus grande menace pour la solution des deux États et le processus de paix, chercher à faire respecter les obligations prévues par le droit international ou chercher à poursuivre l'annexion rampante ?

Il est temps de véritablement mettre un terme à la paralysie du Conseil de sécurité qui a permis à Israël de poursuivre son occupation et son annexion *de facto* en toute impunité. Ainsi serait-il possible de réaffirmer, d'une part, que c'est dans le cadre juridique international que doivent se trouver les principes permettant de mettre fin à cette injustice historique et, d'autre part, que le droit international s'applique à toute violation en toute circonstance. Compte tenu de ce qui précède, il importe plus que jamais d'appliquer toutes les dispositions de la résolution [2334 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité et nous demandons instamment à tous les États de respecter leurs obligations à cet égard afin de veiller à ce qu'Israël réponde de ses actes internationalement illicites, de protéger la population civile palestinienne sous occupation et de préserver les possibilités de parvenir à une solution juste et pacifique.

En conclusion, nous nous devons de rappeler que cette semaine marque le dix-huitième anniversaire de la mort de Rachel Corrie, une Américaine de 23 ans morte écrasée par un bulldozer israélien alors qu'elle menait une action non violente pour empêcher que la maison d'une famille palestinienne ne soit démolie. Le sacrifice et le courage de Rachel restent gravés et sa mémoire sera toujours honorée. Dans l'un des derniers messages envoyés à sa famille, Rachel a écrit ceci : « Je dois d'ailleurs dire que je me rends compte aussi que, dans les pires circonstances, l'être humain parvient à trouver en lui la force nécessaire et la faculté fondamentale pour conserver son humanité, chose que je n'avais jamais vue jusqu'ici. Je pense que c'est cela qu'on appelle la dignité. » À nous, maintenant, en tant que communauté internationale, de trouver en nous la force collective de faire face à cette injustice si grave et de faire preuve de dignité.

La présente lettre fait suite aux 707 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 ([A/55/432-S/2000/921](#)) au 5 mars 2021 ([A/ES-10/853-S/2021/224](#)) rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits fondamentaux du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,  
Observateur permanent  
(Signé) Ryad **Mansour**